



Consultation publique sur la planification de l'immigration au Québec

Période 2024-2027

Commissaire à la langue française

Mémoire remis à la Commission des relations
avec les citoyens

Québec, 11 août 2023

Présentation du Commissaire à langue française

Le Commissaire à la langue française a été créé en juin 2022 à la suite de l'adoption de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (2022, c. 14). Le premier commissaire est entré en fonction le 1^{er} mars 2023 pour un mandat de sept ans, après avoir été nommé par l'Assemblée nationale.

Il a pour fonction :

- de surveiller le respect des droits fondamentaux et des obligations prévus à la *Charte de la langue française*;
- de vérifier la mise en œuvre de ses dispositions par l'Administration, notamment le ministère de la Langue française, l'Office québécois de la langue française et Francisation Québec, ainsi que les institutions parlementaires;
- de recommander des mesures susceptibles de favoriser l'usage du français comme langue commune;
- de réaliser des vérifications et des enquêtes sur toute matière relevant de ses fonctions et en faire rapport à l'Assemblée nationale;
- d'informer le public de toute question relative à la langue française.

Par ailleurs, il surveille l'évolution de la situation linguistique au Québec. Dans ce but, il doit, par exemple :

- faire le suivi de la connaissance, de l'apprentissage et de l'utilisation du français par les personnes immigrantes au Québec;
- identifier les mesures que le gouvernement prend en vertu de l'article 88.14 de la Charte pour, notamment, favoriser l'utilisation par tous du français comme langue commune.

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, le Commissaire fournit à l'Assemblée nationale, au gouvernement et au ministre de la Langue française tout avis ou recommandation qu'il estime approprié, s'il le juge nécessaire.

Le présent document est disponible dans le site Web du Commissaire à la langue française, au www.commissairelanguefrancaise.quebec.

Sommaire

Prévue en vertu de la *Loi sur l'immigration au Québec* (chapitre I-0.2.1), la planification pluriannuelle de l'immigration doit proposer des orientations en vue d'établir la composition de l'immigration et le nombre prévu de personnes admises. Elle doit tenir compte, notamment, de la politique québécoise en matière d'immigration, de la demande d'immigration, des besoins du Québec, dont ceux de ses régions, ainsi que de sa capacité d'accueil et d'intégration.

Dans sa planification pluriannuelle pour 2024-2027, le gouvernement mise sur deux changements majeurs aux programmes d'immigration économique en vue d'accroître la connaissance et l'usage du français chez les personnes immigrantes qui seront admises au Québec pendant cette période. L'un de ces changements est d'exiger une connaissance minimale du français de la plupart des personnes admises à l'immigration économique. L'autre est de réserver l'admission au volet « Diplômés du Québec » du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) aux personnes ayant étudié en français.

Le Commissaire à la langue française considère que ces deux changements sont de nature à accroître de façon importante la connaissance et l'usage du français au sein de la population immigrante admise au Québec. Il note cependant des incertitudes entourant l'ampleur des effets qu'auront les mesures proposées et leur capacité à stabiliser la situation du français à long terme. Il recommande ainsi la mise en place d'un mécanisme de gestion adaptative et d'une cible d'utilisation du français au travail et dans l'espace public. Cette cible devrait être fixée à 85 % de l'immigration économique adulte utilisant le plus souvent le français.

Le Commissaire estime que les indicateurs de langue de travail et de langue de l'espace public sont simples à utiliser et à comprendre. Ils offrent également des points de comparaison pertinents avec les données du recensement canadien et celles de l'Office québécois de la langue française. La cible exacte pourrait, quant à elle, faire l'objet de nombreuses discussions, mais une proportion de 85 % est celle qui apparaît nécessaire pour maintenir la place du français au travail et dans l'espace public et la faire progresser légèrement dans le futur. Si la hausse des seuils d'admission vise à accroître la présence du français dans l'espace public québécois, elle devrait être conditionnelle à l'atteinte de cette cible.

Le Commissaire présente finalement des recommandations en lien avec la connaissance du français requise pour chaque profession, la langue des études dans les programmes universitaires de langue française, l'apprentissage du français chez les personnes admises en vertu du regroupement familial et l'immigration temporaire.

Synthèse des recommandations

Le Commissaire à la langue française présente dix recommandations dans le cadre de la présente consultation.

La mise en place d'un mécanisme de gestion adaptative

1. Mettre en place un mécanisme de gestion adaptative qui utilisera les indicateurs de langue de travail et de langue d'usage public.
2. Fixer à 85 % le nombre de personnes immigrantes adultes qui seront admises dans la catégorie de l'immigration économique utilisant le français le plus souvent au travail et dans l'espace public, après la répartition des réponses multiples et l'exclusion des langues tierces.
3. Mettre en place une enquête de relance annuelle auprès d'un échantillon d'immigrants et d'immigrantes qui ont été admis en cours d'année.
4. Hausser les seuils d'admission uniquement si les cibles d'utilisation du français au travail et dans l'espace public ont été atteintes, mais de reporter cette action dans le cas contraire.

La connaissance du français requise pour chaque profession

5. Compléter l'analyse pour arrimer l'Échelle des niveaux de compétence en français et la Classification nationale des professions (CNP).
6. Informer les personnes souhaitant s'établir au Québec, les employeurs et les représentants des établissements d'enseignement des exigences linguistiques propres à chaque profession pour les aider à planifier les investissements nécessaires à l'acquisition des compétences linguistiques attendues.

La langue des études dans les programmes de langue française

7. Réviser la politique linguistique des universités francophones pour s'assurer que les étudiants au 3^e cycle qui sont inscrits dans un programme d'études en français apprennent bel et bien cette langue et qu'ils évoluent dans des laboratoires et des centres de recherche où elle est la langue commune.

L'apprentissage du français par les personnes parrainées

8. Informer de la manière la plus précise possible la personne parrainée et son garant du niveau de connaissance du français qu'elle devra atteindre pour participer pleinement à la société québécoise et réaliser ses aspirations professionnelles.
9. Mettre en place un suivi auprès des personnes parrainées de manière à pouvoir non seulement rendre compte de la progression de la connaissance et de l'usage du français chez cette population, mais aussi documenter les obstacles qui pourraient demeurer en matière de francisation et y apporter des correctifs.

L'immigration temporaire

10. Proposer des mesures pour réduire la proportion de détenteurs et détentrices d'un permis temporaire qui ne connaissent pas le français, accroître la proportion de ceux et celles qui utilisent principalement le français au travail et dans l'espace public et s'assurer que les résidents non permanents qui s'installent au Québec sont bien informés par les différents paliers de gouvernement, les employeurs et les établissements d'enseignement des attentes à leur égard en matière de francisation et des conditions d'accession à la résidence permanente.

Table des matières

1. Contexte	6
1.1 La situation d'aujourd'hui.....	6
1.2 Les scénarios gouvernementaux	8
1.3 Les incertitudes	11
2. Création d'un mécanisme de gestion adaptative.....	14
2.1 Le choix des indicateurs	14
2.2 La disponibilité des données	15
2.3 Le choix de la cible.....	15
2.4 La création d'un mécanisme de suivi	16
2.5 Les seuils d'admission.....	17
2.6 Les enjeux liés à la recommandation principale	17
3. Autres recommandations	20
3.1 La connaissance du niveau de français et le lien avec les professions visées par les immigrants.....	20
3.2 La langue des études et les programmes d'études en français	22
3.3 L'apprentissage du français par les personnes parrainées	23
3.4 L'immigration temporaire	24
Bibliographie.....	26
Annexe 1	29

Liste des acronymes et sigles

CNP	Classification nationale des professions
FÉER	formation, études, expérience et responsabilités
IRCC	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
ISQ	Institut de la statistique du Québec
MES	ministère de l'Enseignement supérieur
MIFI	ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
OQLF	Office québécois de la langue française
PEQ	Programme de l'expérience québécoise
PMI	Programme de la mobilité internationale
PRTQ	Programme régulier des travailleurs qualifiés
PSTQ	Programme de sélection des travailleurs qualifiés
PTET	Programme des travailleurs étrangers temporaires
RNP	résident non permanent, résidente non permanente

1. Contexte

L'immigration modifie la situation du français au Québec de plusieurs manières. Comme elle augmente le nombre de personnes qui y parlent français, elle peut contribuer à la vitalité de la langue française. Ainsi, un plus grand nombre de personnes peuvent non seulement travailler et commercer en français, mais aussi s'impliquer dans la société, s'instruire, se divertir et produire des œuvres culturelles ou scientifiques dans cette langue. En 2021, 80,5 % des personnes immigrantes vivant au Québec (974 345 personnes) déclaraient d'ailleurs connaître suffisamment le français pour soutenir une conversation¹.

L'immigration peut également modifier la fréquence d'utilisation du français par rapport aux autres langues. En effet, si les personnes immigrantes utilisent en moyenne le français plus souvent que la population d'accueil, le français deviendra peu à peu plus présent au Québec. À l'inverse, si elles l'utilisent moins souvent, le français deviendra progressivement moins présent. Or, si le français est moins présent, sa valeur utilitaire s'en trouvera diminuée. La pérennité et la vitalité du français au Québec dépendent donc à la fois du nombre de personnes qui le parlent et de la fréquence relative à laquelle elles l'utilisent au sein de la société et de ses institutions.

Les personnes qui immigreront au Québec se trouvent dans une situation particulière. Si elles parlent une langue autre que le français et l'anglais, elles peuvent l'utiliser avec leurs proches ou les membres de leur communauté. Pour travailler ou participer plus largement à l'espace public, par contre, elles doivent apprendre le français ou l'anglais. Dans plusieurs contextes, elles peuvent opter pour l'une ou l'autre de ces langues, qui sont alors en concurrence.

Les choix linguistiques des personnes immigrantes ont des conséquences sur les membres de la société d'accueil, qui peuvent alors voir la valeur de leur langue renforcée ou affaiblie par ces choix. Ce n'est donc pas un hasard s'ils sont au cœur des débats linguistiques depuis les années 1960. En optant très majoritairement pour l'anglais, l'immigration des années 1950, 1960 et 1970 menaçait de réduire de manière rapide et importante la fréquence d'utilisation du français dans la société québécoise, affaiblissant ainsi la position de ceux et celles qui souhaitaient l'utiliser dans la vie de tous les jours. L'adoption en 1977 de la *Charte de la langue française*, accompagnée des modifications apportées aux politiques d'immigration, a changé de façon importante la situation, car elle a rendu l'utilisation du français obligatoire dans plusieurs domaines et incité une part importante de la population immigrante à opter pour le français.

1.1 La situation d'aujourd'hui

Selon les données du Recensement de 2021, 60,6 % des immigrantes et immigrants au Québec travaillaient alors le plus souvent en français². Un autre 20,8 % l'utilisait à égalité avec l'anglais ou, de manière secondaire, derrière l'anglais³. Au total 81,4 % des personnes immigrantes

¹ Statistique Canada, 2023a.

² Statistique Canada, 2022a.

³ Le recensement canadien permet d'établir la ou les langues que la population utilise le plus souvent au travail, ainsi que celles qu'elle emploie régulièrement. Ainsi, la statistique de 60,6 % inclut les personnes recensées pour qui le français était la seule langue la plus utilisée au travail. Celle de 20,7 % inclut les personnes qui utilisaient le français le plus souvent à égalité avec l'anglais ou une autre langue, ainsi que toutes les personnes qui utilisaient régulièrement le français.

utilisaient donc au moins régulièrement le français au travail. L'anglais n'était cependant pas en reste : 26,4 % des personnes immigrantes l'utilisaient le plus souvent comme langue de travail, tandis qu'un autre 28,5 % l'utilisait à égalité avec le français ou de manière secondaire, derrière le français.

Le fait qu'une large majorité de personnes immigrantes utilisaient au moins régulièrement le français sur le marché du travail représente un retournement historique. L'écart entre les choix linguistiques de la population immigrante et de la population d'accueil s'est considérablement réduit, bien qu'il ne se soit pas entièrement comblé. À titre de comparaison, en 2021, 84,4 % des personnes nées au Québec utilisaient le plus souvent le français au travail, tandis que 10,3 % d'entre elles l'utilisaient à égalité avec l'anglais ou de manière secondaire⁴. En d'autres mots, nous observons, entre les personnes immigrantes et celles nées au Québec, un écart de 23,8 points de pourcentage pour la propension à utiliser le plus souvent le français au travail.

Nous ne pouvons pas négliger les effets cumulatifs de cet écart. Si les 793 915 personnes immigrantes et les 148 075 résidents non permanents (RNP) qui occupaient un emploi au Québec en 2021 avaient opté pour le français au travail dans la même proportion que la population d'accueil (84,4 %), ce sont 234 243 personnes de plus qui y auraient utilisé le français le plus souvent au travail. Ce nombre représente 5 % de l'ensemble de la main-d'œuvre du Québec, soit l'équivalent de la population en emploi à Laval ou en Chaudière-Appalaches⁵. Dans ce scénario, le français serait utilisé le plus souvent au travail par 84,4 % de l'ensemble de la main-d'œuvre, plutôt que par 79,4 %. De plus, l'effet serait concentré dans la région métropolitaine de Montréal : le français y serait utilisé le plus souvent par 78 % des travailleurs, au lieu de 69 %.

Comme les déterminants des choix linguistiques sont nombreux, ces calculs sont simplificateurs. Ils donnent néanmoins un aperçu de l'importance des discussions entourant l'adoption du français au travail et dans l'espace public par les personnes immigrantes. Pour comprendre les répercussions de la politique d'immigration sur la place du français au Québec, on doit considérer à la fois le nombre de personnes admises et l'écart de la fréquence d'utilisation du français et de l'anglais entre les personnes immigrantes et les personnes faisant partie de la population d'accueil. Si le nombre de personnes admises annuellement est très faible, même un écart important en faveur de l'anglais aura des répercussions limitées à court et moyen terme. Par contre, plus le nombre de personnes admises augmente, plus cet écart entraînera des répercussions négatives sur la place du français.

La place du français au sein de la population immigrante fluctue de façon importante selon les cohortes d'immigration. Parmi les personnes immigrantes qui ont été admises entre 2001 et 2015, 65 % travaillaient le plus souvent en français en 2021, une amélioration par rapport au 57 % observé chez ceux arrivés entre 1991 et 2000⁶. La situation était cependant différente pour la cohorte la plus récente. Les personnes arrivées entre 2016 et 2021 utilisaient, en effet, le français le plus souvent au travail dans 56,3 % des cas.

⁴ Statistique Canada, 2022a.

⁵ Statistique Canada, 2022a.

⁶ Statistique Canada, 2022a.

Le fait que les personnes admises depuis 2016 utilisent moins souvent le français est une source de préoccupation, car l’immigration occupe une place de plus en plus importante dans la main-d’œuvre au Québec. La part des immigrants et des résidents non permanents y est en effet passée de 14 % en 2011 à 16 % en 2016, puis à 20 % en 2021⁷. Si les personnes admises entre 2011 et 2021 et les résidents non permanents présents au Québec en 2021 avaient adopté le français dans une proportion semblable à celle des personnes nées au Québec, la part du français comme langue utilisée le plus souvent au travail aurait été d’environ 2 % supérieure à celle observée dans le Recensement de 2021⁸. Cette hausse serait concentrée dans la région métropolitaine de Montréal, où l’effet serait près du double.

Bien que les données sur la langue utilisée dans l’espace public soient moins riches que celles sur la langue de travail, nous estimons que l’effet aurait été comparable dans ce domaine en raison des liens étroits entre l’utilisation du français au travail et celle dans l’espace public en général. Ainsi, selon les données recueillies en 2016 par l’Office québécois de la langue française (OQLF) sur la langue utilisée en public, 58,9 % des personnes immigrantes utilisaient le français le plus souvent, alors que 23,2 % d’entre elles utilisaient plutôt le français et l’anglais à parts égales et que 16,3 % utilisaient le plus souvent l’anglais⁹. En comparaison, le français était la langue le plus souvent parlée en public par 83,8 % des personnes nées au Québec, tandis que le français et l’anglais étaient utilisés par 7,9 % d’entre eux et l’anglais était utilisé le plus souvent par 8,1 %.

1.2 Les scénarios gouvernementaux

Le document de consultation préparé par le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration (MIFI) propose deux scénarios sur les niveaux d’immigration. Dans le premier, le MIFI augmenterait de façon graduelle le seuil d’admission de personnes immigrantes, pour atteindre 60 000 en 2027, en misant sur la sous-catégorie des travailleurs qualifiés. À cette hausse s’ajouterait un déplafonnement des admissions au volet « Diplômés du Québec » du PEQ. Ces hausses ne seraient pas comptabilisées dans le seuil d’admission de 60 000. Dans le second, le MIFI maintiendrait le seuil d’admission à 50 000 pendant les quatre années couvertes par la prochaine planification pluriannuelle, incluant les admissions au PEQ.

Comme le gouvernement s’est engagé à freiner le déclin du français au moyen de sa politique d’immigration et d’intégration, le MIFI recommande de privilégier, dans les programmes d’immigration économique, les candidats et candidates qui connaissent déjà le français et d’augmenter le nombre d’adultes qui déclarent connaître le français lors de leur admission. Pour y arriver, le MIFI s’appuie sur deux mesures centrales, soit :

- exiger une connaissance minimale du français de la très grande majorité (96 %) des requérants et requérantes principaux qui sont admis au Québec par les programmes d’immigration économique;
- favoriser la rétention des personnes immigrantes qui sont diplômées des établissements d’enseignement du Québec en réservant les admissions au volet « Diplômés du Québec » du PEQ à celles qui ont étudié en français au Québec ou ailleurs.

⁷ Statistique Canada, 2022a; Statistique Canada, 2017.

⁸ Statistique Canada, 2022a.

⁹ OQLF, 2019, p. 18.

Dans cette partie, nous discuterons des répercussions que ces modifications sont susceptibles d'avoir sur l'utilisation du français chez les immigrants ainsi que des incertitudes les entourant.

1.2.1 L'exigence d'une connaissance minimale du français par les requérants principaux

Le MIFI estime que la part de la population immigrante adulte qui connaît le français à son arrivée au Québec atteindrait 79 % s'il adopte le premier scénario (hausse du seuil à 60 000), mais 77 % s'il opte pour le second scénario (maintien du seuil à 50 000). Il s'agirait d'une augmentation substantielle par rapport aux années précédentes. En 2019, cette proportion s'élevait à 54 %, puis s'est accrue à 65 % en 2020, pour atteindre 72 % en 2021 et 71 % en 2022¹⁰.

Nous considérons que les changements proposés sont susceptibles d'accroître, de façon importante, l'utilisation du français par les personnes immigrantes. En effet, une part non négligeable des personnes admises pour l'immigration économique ne connaissent pas le français et elles sont peu susceptibles de l'apprendre après leur arrivée au Québec. Par exemple, ne parlent encore qu'anglais 20 % des requérants principaux admis de 1980 à 1990, 21 % de ceux admis de 1991 à 2000, 11 % de ceux admis entre 2001 et 2010, ainsi que 15 % de ceux admis entre 2011 et 2021¹¹.

Ces personnes sont généralement originaires d'un nombre restreint de pays. En effet, parmi les immigrantes et immigrants économiques admis entre 2011 et 2021, 68 % de ceux qui ne connaissaient que l'anglais venaient de quatre pays seulement, soit les Philippines, la Chine, l'Inde et l'Iran¹². L'augmentation du nombre de personnes admises en provenance des Philippines et de l'Inde est d'ailleurs en grande partie responsable du recul de l'utilisation du français au profit de l'anglais au sein de l'immigration entre 2016 et 2021.

Les difficultés de francisation que connaissent les personnes originaires de ces pays pourraient faire l'objet d'une discussion approfondie. En substance, ces difficultés doivent être mises en relation avec plusieurs facteurs, par exemple, la distance qui existe entre la langue de départ (p. ex. le mandarin) et le français, le rôle véhiculaire que joue l'anglais dans certains de ces pays (les Philippines ou l'Inde), l'attrait de l'enseignement supérieur en anglais chez les jeunes qui en viennent, ou encore les liens entre les communautés établies au Québec et celles au Canada anglais ou aux États-Unis.

L'imposition d'une connaissance minimale du français obligera les personnes intéressées à immigrer au Québec à investir dans leur maîtrise de cette langue si elles ne la connaissent pas, ou à réévaluer leur projet migratoire. Il nous est difficile d'établir dans quelle proportion ces personnes choisiront chaque option. Néanmoins, nous avons utilisé deux méthodes pour estimer les effets que pourraient avoir les mesures proposées sur la langue utilisée au travail (voir l'Annexe 1 pour les détails).

¹⁰ MIFI, 2023a, p. 62.

¹¹ Recensement 2021. Extraction particulière et compilation du Commissaire à la langue française.

¹² Statistique Canada, 2023a.

Si nous présumons que les personnes admises selon les nouvelles règles utiliseront le français dans la même proportion que les personnes qui ont été admises entre 2011 et 2021 et qui connaissaient le français, nous obtenons les résultats suivants :

- pour **l'immigration économique**, le poids du français pourrait passer de 68 % à environ 79 %, tandis que celui de l'anglais passerait de 32 % à 21 %.
- pour **l'ensemble de l'immigration**, ce poids atteindrait plutôt 76 % pour le français, contre 24 % pour l'anglais.

Les incertitudes relatives aux effets de la mesure sont cependant nombreuses. Nous en discuterons au point 2.3.

1.2.2. La question des étudiants formés en français

Le MIFI propose également de réserver l'admissions au volet « Diplômés du Québec » du PEQ aux diplômés des établissements d'enseignement francophones et à ceux d'établissements anglophones ayant étudié auparavant en français. Cette mesure est pertinente en raison du lien fort qui existe entre la langue des études et la langue qui sera utilisée au travail et dans l'espace public¹³. Malheureusement, il n'existe pas, à notre connaissance, d'études portant précisément sur les usages linguistiques des personnes immigrantes en fonction de la langue de leurs études postsecondaires. Il est cependant établi que 48 % des allophones qui ont terminé leurs études supérieures en anglais travaillent principalement en anglais au Québec, contre seulement 7 % de ceux ayant étudié en français¹⁴. Si la situation est semblable chez les personnes immigrantes ayant étudié au Québec, il est tout à fait approprié de prioriser l'admission de ceux qui ont étudié en français.

Pour ce qui est de l'admission de personnes diplômées d'un établissement anglophone qui ont auparavant terminé des études en français, la question est plus difficile à évaluer. Au Québec, les francophones qui ont obtenu leur plus haut diplôme d'études postsecondaires en anglais travaillent principalement en anglais dans 25 % des cas. Nous estimons probable que cette proportion est équivalente chez les personnes immigrantes qui auront étudié en anglais après avoir étudié en français. Toutefois, comme peu d'étudiantes et étudiants internationaux francophones obtiennent leur diplôme dans un établissement anglophone, nous considérons que les répercussions de leur admission sur l'utilisation du français devraient également demeurer limitées¹⁵.

Certains ont noté que la proposition gouvernementale excluait du PEQ la plupart des personnes diplômées des établissements d'enseignement anglophones, bien que certaines d'entre elles pourraient maîtriser le français. D'un point de vue strictement économique, nous pouvons convenir que les personnes diplômées des établissements d'enseignement québécois (francophones ou anglophones) sont des candidates de choix à l'immigration, car elles s'intègrent de manière rapide et efficace au marché du travail du Québec¹⁶. Sur le plan linguistique, la situation est cependant différente. L'analyse des cohortes arrivées entre 2011 et 2021 montre que les personnes admises

¹³ Voir notamment OQLF, 2022a et 2022b.

¹⁴ Lemyre, 2022, p. 5.

¹⁵ En 2022, sur 4 091 diplômés internationaux qui avaient le français comme langue maternelle, 605 (15 %) avaient obtenu leur diplôme d'une université anglophone et 85 % d'une université francophone (Système de gestion des données sur l'effectif universitaire).

¹⁶ Fleury et collab., 2020.

après avoir détenu un permis d'études sont les moins susceptibles de travailler le plus souvent en français (51,4 %). L'utilisation du français est plus fréquente chez les personnes admises après avoir détenu un permis de travail (55,7 %), chez celles admises sans expérience préalable au Québec (63,7 %) et chez celles qui furent admises après avoir demandé l'asile (65,6 %)¹⁷.

En l'absence de données précises sur l'utilisation du français dans la sphère publique par les diplômés des établissements anglophones qui maîtrisent le français, et considérant les études indiquant la forte présence de l'anglais chez les diplômés du postsecondaire anglophone ainsi que chez les personnes immigrantes qui ont étudié au Québec, l'approche gouvernementale nous semble la plus prudente. Il faut finalement noter que les personnes diplômées des universités anglophones auront toujours accès aux autres programmes d'immigration économique et qu'elles auront une bonne probabilité d'être sélectionnée si elle démontre une maîtrise suffisante du français.

1.3 Les incertitudes

Nous considérons que les deux principales modifications apportées à la politique d'immigration contribueront à accroître la fréquence d'utilisation du français par les immigrants et immigrantes économiques. Toutefois, nous ne sommes pas certain que cette fréquence atteigne le seuil observable dans la population d'accueil, c'est-à-dire celui nécessaire pour que l'immigration ne contribue pas davantage au recul du français. Dans cette section, nous aborderons trois sources d'incertitude entourant les répercussions des mesures proposées.

1.3.1 Le niveau relatif de connaissance du français par rapport à l'anglais

Les modifications annoncées aux programmes d'immigration permettront d'accroître de façon importante la proportion de personnes admis connaissant le français. Or, connaître une langue ne garantit pas son usage. Chez les personnes immigrantes qui ont été admises au Québec entre 2011 et 2021 et qui connaissaient le français, une large majorité (62,4 %) connaissait également l'anglais. Dans un contexte de bilinguisme très répandu, comme celui de la région métropolitaine de Montréal, les personnes immigrantes peuvent souvent opter pour l'une ou l'autre de ces langues. Plusieurs facteurs sont susceptibles d'influencer leur choix. Le facteur qui l'influence le plus est sans doute le niveau relatif de compétence qu'elles ont atteint en français par rapport à l'anglais.

Les données publiées par le MIFI ne précisent pas dans quelle langue les immigrants et immigrantes bilingues ont le plus de facilité à s'exprimer. Cette information se trouve cependant dans les données administratives d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Nous apprenons ainsi que, parmi les personnes immigrantes qui ont été admises au Québec entre 2019 et 2022 et qui connaissaient le français à leur arrivée, 12,7 % avaient le plus de facilité en anglais¹⁸. Nous pouvons penser que ces personnes auront tendance à utiliser l'anglais de manière préférentielle, malgré leur connaissance du français.

La tendance de certains immigrants bilingues à utiliser d'abord l'anglais pourrait être d'autant plus grande que le niveau de français qui sera exigé à la sélection (niveau 5 ou 7) ne sera pas clairement suffisant pour permettre aux personnes admises d'être pleinement efficaces dans plusieurs emplois

¹⁷ Commissaire à la langue française, 2023, p. 35.

¹⁸ IRCC, 2019.

spécialisés ou semi-spécialisés (voir la section 4.1). Plusieurs personnes connaissant le français à l'admission devront ainsi continuer d'investir dans leurs compétences linguistiques avant de pouvoir réaliser pleinement – en français – leurs aspirations professionnelles. Plusieurs le feront sans doute, notamment celles qui s'intégreront dans des milieux où le français est nettement prédominant. En revanche, les personnes ayant une meilleure connaissance de l'anglais et qui s'intégreront dans des milieux sociaux et professionnels où cette langue est prédominante auront tendance à utiliser l'anglais dans leur vie de tous les jours.

En plus des statistiques sur les niveaux obtenus aux tests de classement linguistiques et sur la langue dans laquelle les personnes immigrantes s'expriment avec le plus d'aisance, le MIFI pourrait collecter et divulguer des données sur la langue des études des personnes immigrantes qui ont été admises au PSTQ et au PEQ. En effet, une scolarisation prolongée est associée à un niveau de connaissance élevé de la langue utilisée dans ses études (p. ex. français ou anglais) et, généralement, à une préférence plus forte pour l'utilisation de cette langue au travail ou dans l'espace public.

1.3.2 L'évolution de la demande au PSTQ

Une deuxième source d'incertitude sur l'effet des mesures annoncées découle de l'évolution imprévisible de la demande au PSTQ. Il est difficile d'estimer, par exemple, comment les personnes intéressées à immigrer au Québec réagiront à l'exigence d'une connaissance minimale du français. Sans aucun doute, des personnes ayant peu ou pas de connaissances en français reverront tout simplement leur projet migratoire et chercheront plutôt à s'installer dans un pays ou une province anglophone. D'autres personnes dans la même situation accéléreront leur apprentissage du français afin de maximiser leurs chances d'être sélectionnées. La probabilité que ces candidats adoptent le français comme langue commune pourrait ainsi s'en trouver accrue.

Dans d'autres cas, l'apprentissage du français pourrait mener à des résultats plus mitigés. Par exemple, des résidents et résidentes non permanents ayant étudié ou travaillant principalement en anglais pourraient atteindre le niveau de connaissance du français qui leur permettra de se qualifier au PSTQ, tout en conservant une meilleure maîtrise de l'anglais. S'ils évoluent dans un milieu social et professionnel où l'anglais est la langue commune, l'exigence de démontrer une connaissance minimale du français à l'admission aura un effet limité sur leurs usages ultérieurs au travail et dans l'espace public.

Sera aussi déterminante la méthode qu'utilisera le MIFI pour sélectionner les personnes candidates au PSTQ qu'il invitera à immigrer. Jusqu'à aujourd'hui, dans le cadre du PRTQ, le ministère utilisait un système de pointage qui lui permettait de classer les candidates et les candidats sur la base de leurs connaissances linguistiques, de leur formation, de leur expérience préalable au Québec, de leur âge, des caractéristiques de leur conjoint et du fait qu'ils disposent ou non d'une offre d'emploi au Québec. Sous le PSTQ, le MIFI élaborera un plan d'invitation pour déterminer qui, parmi les personnes se qualifiant aux différents volets du programme, sera invité à présenter une demande d'immigration. Les critères qui seront utilisés pour procéder aux invitations seront cruciaux, notamment parce qu'ils influenceront le niveau relatif de connaissance du français par rapport à l'anglais des personnes admises.

Par ailleurs, le fait de traiter « hors seuil » les diplômés et diplômées des établissements d'enseignement francophones (scénario 1) risquerait de réduire la proportion de personnes qui optent pour le français

parmi les personnes admises au PSTQ. En effet, ces diplômés font partie des candidates et candidats à l'immigration les plus susceptibles d'adopter le français au travail et dans l'espace public.

1.3.3. L'évolution du contexte d'accueil

Jusqu'à présent, nous nous sommes concentrés sur des éléments liés à la composition de l'immigration. Or, une part de l'incertitude découle également de l'évolution du contexte au sein de la société d'accueil.

D'abord, l'amélioration des services en francisation pourrait contribuer à accroître la connaissance du français par les personnes immigrantes non seulement avant leur admission, mais aussi après. Nous sommes d'avis que la mise en place de Francisation Québec jouera un rôle majeur, mais nous ne pouvons pas aujourd'hui nous prononcer sur l'ampleur et la nature des changements qu'elle entraînera au sein de la population immigrante récente. Notre suivi de son déploiement nous permettra de porter un jugement sur cette question.

Ensuite, la *Loi sur la langue commune et officielle du Québec, le français* (2022, c. 14) a instauré de nouvelles exigences en faveur du français comme langue de l'État, du travail, du commerce et de l'enseignement. Ces exigences pourraient inciter les personnes immigrantes à adopter plus souvent le français, que ce soit en créant de nouvelles obligations, de nouvelles possibilités professionnelles ou de nouvelles attentes et normes sociales favorables au français. Par contre, elles n'empêcheront pas les personnes immigrantes qui le souhaitent d'utiliser principalement l'anglais comme langue commune dans la plupart des situations de la vie courante.

Par ailleurs, si une part plus importante des personnes immigrantes s'établissaient à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal, cela influencerait de manière positive l'utilisation du français dans l'espace public. Ces dernières décennies, plusieurs efforts ont été faits en ce sens, mais ils n'ont pas permis d'infléchir les tendances historiques. Malgré cela, certains facteurs – comme la francisation de l'immigration, le coût des logements et la rareté de la main-d'œuvre – pourraient contribuer à modifier cette situation en faveur des régions. Nous devons cependant rester prudent : l'offre de logements est limitée en région, alors que la situation de l'emploi est très favorable à Montréal. Pour cette raison, nous ne pouvons pas présumer que la proportion de personnes immigrantes s'installant à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal augmentera.

Finalement, nous devons considérer que la dynamique linguistique du Québec s'inscrit dans une dynamique mondiale plus large, où l'anglais s'est imposé comme *lingua franca* dans le domaine des affaires, de la science et de la culture. Cette réalité contribue à l'attrait que cette langue exerce sur les Québécoises et Québécois, issus de l'immigration ou non. Par conséquent, l'usage des langues, par exemple au travail, est influencé non seulement par les préférences des personnes dans leurs interactions entre elles (en tant qu'employés, clients, fournisseurs, etc.), mais aussi des liens qu'entretiennent les entreprises avec des filiales, des clients ou des fournisseurs situés ailleurs dans le monde¹⁹. La participation du Québec à la mondialisation fait en sorte que l'anglais y exercerait encore une attraction considérable, même si tous ceux et celles qui y habitent avaient une maîtrise avancée du français et une préférence forte pour son utilisation.

¹⁹ OQLF, 2021, p. 28.

2. Création d'un mécanisme de gestion adaptative

Nous estimons que les deux principales mesures proposées par le MIFI augmenteront de façon non négligeable la connaissance et l'utilisation du français au sein de l'immigration économique. Ces mesures pourraient cependant ne pas suffire à atteindre, voire dépasser, le seuil nécessaire pour freiner le recul du français.

Chez les **diplômés et diplômées du Québec admis au PEQ**, l'utilisation du français atteindra probablement le seuil nécessaire. Nous devons cependant être attentifs à l'adoption du français comme langue commune par les diplômés et diplômées des établissements d'enseignement anglophones qui ont auparavant étudié en français.

Du côté des **personnes admises au PSTQ**, l'ajout d'une exigence sur une connaissance minimale du français pourrait cependant ne pas suffire à atteindre le seuil nécessaire au maintien du poids du français au Québec en raison des incertitudes que nous avons exposées au point 2.3.

Or, si l'écart reste important, une augmentation des seuils d'admission contribuera à diminuer davantage le poids du français au Québec. Pour éviter que cela ne soit le cas, nous proposons que le MIFI se dote d'un mécanisme de gestion adaptative basé sur des indicateurs et des cibles d'utilisation du français.

2.1 Le choix des indicateurs

À partir de l'année 2025, le MIFI devrait être à même de constater les répercussions des mesures adoptées sur la part des personnes immigrantes connaissant le français à l'arrivée²⁰. Comme nous l'avons expliqué, la connaissance du français à l'arrivée reste un indicateur imparfait de l'usage ultérieur de cette langue. Ainsi, le suivi de cet indicateur ne nous permettra pas de nous assurer que les mesures mises en place suffiront à éviter le recul de l'utilisation du français au Québec²¹.

Pour mesurer l'efficacité des mesures proposées par le MIFI, nous estimons que les indicateurs les plus pertinents demeurent ceux portant sur la langue du travail et la langue de l'espace public. Ces indicateurs permettent de se concentrer sur les situations où le français et l'anglais sont véritablement en concurrence comme langue d'intégration et de communication interculturelle.

Ces indicateurs ont aussi l'avantage d'être largement connus et d'être aisément compréhensibles par les décideurs et les citoyens. De plus, ils permettent la comparaison avec les données des recensements canadiens et des enquêtes de l'OQLF. Par ailleurs, ils couvrent un ensemble large

²⁰ À partir du moment où les nouvelles mesures de sélection seront en place (vers la fin de 2023), un certain délai d'attente sera nécessaire avant d'observer un changement dans le profil des personnes admises. Entre la délivrance du certificat de sélection (CSQ) par le Québec et l'admission de la personne immigrante par le gouvernement du Canada, l'attente se situait en effet à un an à la fin de 2022. Voir MIFI, 2023a, p. 38.

²¹ René Houle et Jean-Pierre Corbeil ont démontré que, même si le gouvernement du Québec portait à 100 % le ratio des immigrants et immigrantes économiques qui viennent de pays francophones, connaissent le français à leur arrivée ou parlent le français comme première langue officielle, il ne pourrait pas ainsi mettre fin au recul du français. Et ce, que ce soit comme langue maternelle, comme langue parlée à la maison ou comme première langue officielle parlée. Une plus forte immigration francophone atténuerait cependant le recul pour ce dernier indicateur. Cependant, les auteurs n'évaluaient pas l'effet qu'aurait ce changement sur l'utilisation du français dans l'espace public par les immigrantes et immigrants économiques (Houle et Corbeil, 2021).

et varié de situations de communications interculturelles qui sont au cœur des visées de la *Charte de la langue française*. Finalement, ces deux indicateurs ont une valeur complémentaire : le suivi de la langue de travail permet de faire le pont avec les données riches et exhaustives du recensement, alors que celui de la langue publique aide à couvrir les usages linguistiques des personnes immigrantes qui n'occupent pas d'emploi.

2.2 La disponibilité des données

Les données disponibles ne permettront malheureusement pas au MIFI de réaliser rapidement le suivi de l'efficacité des mesures qu'il propose pour accroître l'usage du français au travail et dans la sphère publique. Les raisons sont les suivantes :

- Les **données du Recensement de 2026** lui fourniront des informations sur la langue de travail et la connaissance des langues des personnes qui seront admises entre 2021 et 2025, mais elles ne seront disponibles qu'à l'été ou l'automne 2027. À ce moment, la planification de l'immigration 2024-2027 arrivera à son terme. Il est même possible que la planification pluriannuelle de l'immigration suivante (2028-2031) soit complétée sans que l'on sache si les mesures mises en œuvre ont réellement permis de redresser les tendances défavorables au français.
- Le **suivi de la situation linguistique de l'OQLF de 2024** présentera des informations sur la langue d'usage public, mais il ne pourra pas tenir compte des changements qui entreront en vigueur dans les prochains mois. Or, le suivi quinquennal suivant n'aura lieu qu'en 2029.
- Les **données administratives du MIFI ou du ministère de l'Enseignement supérieur (MES)** permettront de brosser le portrait de la connaissance des langues à l'admission, de l'inscription aux cours de Francisation Québec, de la langue des études postsecondaires ainsi que du pays d'origine ou de la région de destination des personnes immigrantes. Néanmoins, elles n'offriront pas une lecture précise du poids relatif du français par rapport à l'anglais comme langue de communication interculturelle chez les personnes qui seront admises au Québec selon les nouvelles règles.

Pour cette raison, nous recommandons au MIFI de **mettre en place un mécanisme de gestion adaptative qui utilisera les indicateurs sur la langue de travail et la langue d'usage public**. Un mécanisme de gestion adaptative prévoit une démarche systématique de prise en compte des incertitudes susceptibles de nuire à l'atteinte des objectifs d'une politique, d'un programme ou d'un projet. Ce mécanisme doit s'appuyer sur la définition d'un indicateur et d'une cible, la modélisation des résultats attendus, le suivi des résultats obtenus et l'application de rectifications, le cas échéant.

2.3 Le choix de la cible

Comme cible, nous recommandons au MIFI de **fixer à 85 % le nombre de personnes immigrantes adultes qui seront admises dans la catégorie de l'immigration économique utilisant le français le plus souvent au travail et dans l'espace public, après la répartition des réponses multiples et l'exclusion des langues tierces**.

Le choix de cette cible s'appuie sur plusieurs considérations. D'abord, l'exclusion des langues tierces s'appuie sur le fait qu'elles jouent un rôle marginal au travail et dans l'espace public et que les personnes

immigrantes y ont de moins en moins recours avec le temps. Quant à la répartition des réponses multiples, elle se justifie par le fait que l'usage par une même personne du français et de l'anglais contribue à la présence aussi bien d'une langue que de l'autre, tout en reconnaissant qu'une personne qui travaille à moitié dans une langue n'y contribue pas autant qu'une autre travaillant entièrement ou principalement dans celle-ci.

En excluant les langues tierces et en répartissant de façon égale les réponses multiples entre le français et l'anglais, nous pouvons établir que 83,1 % de la main-d'œuvre québécoise utilisaient le plus souvent le français en 2021, contre 16,9 % l'anglais. Cette estimation inclut cependant des personnes immigrantes et les résidents et résidentes non permanents qui n'ont pas terminé leur francisation et qui pourraient en venir à utiliser davantage le français. Si nous considérons uniquement la population non immigrante, nous obtenons une fréquence de 87,0 % en faveur du français et de 13,0 % pour l'anglais.

Ces deux pourcentages pourraient représenter des cibles légitimes. En effet, l'atteinte d'une cible de 83,1 % se traduirait par un effet neutre sur la place relative du français au Québec, alors que l'atteinte d'une cible de 87,0 % permettrait de revenir, à long terme, à la situation qui prévaudrait si la population immigrante admise au cours des dernières décennies avait opté pour le français dans une proportion équivalente à celle de la population d'accueil.

Pour ce qui est de la langue utilisée dans l'espace public, les statistiques tirées du dernier suivi de l'OQLF (2019) indiquent que 83,6 % de la population du Québec utilisaient le plus souvent le français en 2016, et que 16,4 % employaient le plus souvent l'anglais, après répartition des réponses multiples et exclusion des langues tierces. Si nous conservons uniquement la population non immigrante, nous obtenons toutefois 87,8 % pour le français et 12,2 % pour l'anglais. Nous pouvons présumer que les données que présentera l'OQLF dans son prochain suivi de la situation linguistique, en 2024, seront légèrement moins favorables au français, du moins si nous nous appuyons sur les tendances pour la langue de travail qui se dégagent des données du Recensement de 2021.

2.4 La création d'un mécanisme de suivi

Actuellement, il n'existe pas de suivi fréquent de la langue de travail ni de la langue d'usage public, que ce soit chez la population en général ou chez les personnes immigrantes qui ont été récemment admises au Québec. Pour cette raison, nous jugeons nécessaire d'en créer un.

Plus exactement, nous recommandons au gouvernement de **mettre en place une enquête de relance annuelle auprès d'un échantillon d'immigrants et d'immigrantes qui ont été admis en cours d'année.**

Cet échantillon devrait être d'une taille suffisante pour permettre au MIFI d'analyser l'influence des variables qui sont étroitement associées à l'usage prédominant du français dans l'espace public, notamment le niveau de connaissance du français et de l'anglais à l'arrivée au Québec, le lieu de naissance, l'âge, la langue des études et la région d'établissement. L'échantillon serait composé, de manière prioritaire, de personnes admises aux programmes d'immigration économique, mais comprendrait aussi des personnes parrainées et des réfugiés pour fins de comparaison.

Nous recommandons que l'enquête soit réalisée dans les mois suivant l'admission des personnes immigrantes au Québec. Cela pourrait être, par exemple, six mois après l'admission, voire plus tôt si

la personne immigrante est déjà établie au Québec. Le fait de réaliser l'enquête tôt après l'admission des personnes immigrantes permettrait au MIFI d'évaluer en continu les résultats obtenus ainsi que la pertinence d'apporter des modifications supplémentaires aux mécanismes de sélection.

Si la fréquence d'utilisation du français comme langue de travail et langue d'usage public se révèle inférieure à la cible, les autorités gouvernementales pourront, grâce au mécanisme de gestion adaptative, ajuster les critères d'admission aux programmes ou modifier le plan d'invitation du PSTQ. Ces changements devraient reposer sur l'analyse des données obtenues et concerner les principales variables influençant l'usage du français, par exemple, le niveau de connaissance du français, la langue des études et la présence d'une offre d'emploi en région. Par exemple, le ministère pourrait exiger les niveaux 6 et 8 à la sélection plutôt que les niveaux 5 et 7, prioriser les candidats ayant étudié en français à l'étranger, favoriser les personnes établies à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal, ou encore renforcer la prospection dans les pays offrant le meilleur potentiel de recrutement.

2.5 Les seuils d'admission

En adoptant une cible claire et un mécanisme de gestion adaptative, le gouvernement se doterait d'un critère transparent pour ajuster les seuils d'admission. Actuellement, le MIFI propose deux scénarios au sujet de ces seuils : les hausser progressivement à 60 000 ou les maintenir à 50 000. Dans son document de consultation, le MIFI ne présente cependant aucun lien entre ces scénarios et les résultats obtenus en matière d'utilisation du français. Nous lui proposons d'en créer un.

Ainsi, nous lui recommandons de **hausser les seuils d'admission uniquement si les cibles d'utilisation du français au travail et dans l'espace public ont été atteintes, mais de reporter cette action dans le cas contraire.**

En raison des délais liés au traitement par le gouvernement fédéral des demandes d'admission, les répercussions des mesures proposées ne seront visibles qu'à partir de 2025²². Cela signifie que la première hausse des seuils d'admission pourrait avoir lieu en 2026, dans l'éventualité où l'enquête de suivi démontre que les cibles ont été atteintes. La hausse potentielle des seuils surviendrait ainsi une année plus tard que dans le scénario 1, qui propose leur augmentation dès 2025. Compte tenu des incertitudes entourant l'efficacité des mesures annoncées et l'importance de l'immigration sur la dynamique linguistique, cette attente semble néanmoins raisonnable.

Nous considérons également raisonnable d'attendre avant de déplaçonner les admissions au volet « Diplômés du Québec » du PEQ, comme le propose le scénario 1. Le fait de traiter « hors seuil » les candidats les plus susceptibles d'utiliser le français pourrait, en effet, rendre plus difficile l'atteinte de la cible de 85 % au sein de l'immigration économique. Les candidats au volet « Diplômés du Québec » pourraient néanmoins être sélectionnés de manière prioritaire, et la question du déplaçonnement pourrait être réévaluée une fois la cible d'utilisation du français atteinte ou dépassée.

2.6 Les enjeux liés à la recommandation principale

La mise en place d'un mécanisme de gestion adaptative soulève certaines questions, auxquelles nous allons répondre dans cette section. Ces questions portent sur trois facteurs : la pertinence de

²² À la fin de 2022, le délai d'attente entre la sélection par le gouvernement du Québec et l'admission par le gouvernement du Canada était d'environ un an, voir MIFI, 2023a, p. 38.

l'indicateur « Langue parlée le plus souvent », la validité dans le temps des mesures découlant d'une enquête annuelle et la confiance des personnes immigrantes envers les programmes d'immigration du Québec.

2.6.1 La pertinence de l'indicateur « Langue parlée le plus souvent »

Nous pourrions mener de riches débats méthodologiques sur la meilleure manière de mesurer la fréquence à laquelle le français est parlé dans l'espace public. Pour obtenir une certitude absolue, nous devrions établir une définition précise de l'*espace public*, puis mesurer la part du français et celle de l'anglais dans l'ensemble des actes de langage qui y sont réalisés. Bien entendu, un tel recensement est impossible.

L'approche retenue par Statistique Canada et l'OQLF consiste à estimer de manière qualitative la fréquence d'utilisation des langues à l'aide des catégories « jamais », « régulièrement », « à égalité », « le plus souvent » ou « exclusivement ». Ces catégories sont évidemment ambiguës et subjectives. Les personnes qui remplissent le questionnaire du recensement ou qui répondent à une enquête en ont-elles la même compréhension? Nous pouvons présumer que les personnes sondées qui utilisent « à égalité » le français et l'anglais emploient chaque langue environ 50 % du temps. Mais la personne qui travaille « le plus souvent » en français le fait-elle 60 %, 75 % ou 90 % du temps? Impossible de le dire.

Nous pouvons explorer les répercussions de différentes pondérations sur la présence relative du français et de l'anglais. Ainsi, l'économiste Gilles Grenier propose de considérer que « régulièrement » signifie 25 % du temps, « à égalité » 50 % du temps et « le plus souvent » 75 %²³. Si nous utilisons cette pondération, nous constatons une légère diminution de la présence du français. L'anglais est alors utilisé 19,1% du temps par la population québécoise et le français, à 80,9 %. Au sein de la population non immigrante, les proportions sont respectivement de 15,3 % et de 84,7 %. Cette diminution s'explique par le fait qu'une part importante de la main-d'œuvre qui travaille le plus souvent en français, soit 721 000 personnes en 2021, utilisait aussi régulièrement l'anglais.

Si nous présumons que « régulièrement » signifie plutôt 10 % du temps et que « le plus souvent » signifie 90 % du temps, la situation change légèrement en faveur du français. Le français est alors la langue utilisée le plus souvent 82,2 % du temps, contre 17,8 % pour l'anglais. Au sein de la population non immigrante, la fréquence d'utilisation du français s'élève désormais à 86,1 %, alors que celle de l'anglais passe à 13,9 %.

Peu importe les pondérations retenues, les résultats restent très proches de la cible que nous proposons en nous appuyant sur une simple répartition des réponses multiples (85 %). Par conséquent, il nous semble préférable d'opter pour l'approche la plus simple et la plus compréhensible, soit cette répartition.

2.6.2 La validité dans le temps des mesures

Nous reconnaissons que le mécanisme de gestion adaptative ne serait pas parfait, car les usages linguistiques des immigrants évoluent. Deux phénomènes y concourent.

Le premier phénomène est la hausse du bilinguisme grâce à l'apprentissage continu du français et de l'anglais par les immigrants et immigrantes après leur arrivée au Québec. En effet, 49 % des

²³ Grenier, 2022.

personnes admises pour l'immigration économique entre 2016 et 2021 se déclaraient bilingues en 2021, contre 57 % de celles arrivées entre 2011 et 2015 et 63 % de celles arrivées entre 2006 et 2010. Cet apprentissage peut jouer à la fois en faveur du français et de l'anglais. Ainsi, nous observons une tendance à utiliser davantage l'anglais au travail avec le temps chez les personnes provenant de pays francophones (particulièrement chez ceux qui sont originaires de France, d'Haïti et d'Afrique francophone). À l'inverse, celles qui adoptent largement l'anglais au départ (principalement les personnes provenant des Philippines, de l'Inde et de la Chine) en viennent à utiliser un peu plus le français.

Le second phénomène est la tendance des immigrants et immigrantes francophones ou francophiles à s'établir au Québec de façon durable, alors que ceux qui sont anglophones ou anglophiles tendent à le quitter en plus grand nombre²⁴. Avec le temps, cette tendance a eu tendance à renforcer la présence du français au Québec, car les personnes immigrantes qui y restaient maîtrisaient le français et l'utilisaient plus souvent que celles qui le quittaient.

En raison de ces deux phénomènes, nous sommes d'avis que les résultats d'une enquête, effectuée dans les mois suivant l'admission des personnes immigrantes, pourraient ne pas refléter entièrement les usages linguistiques à moyen et long terme des personnes sondées. Nous estimons néanmoins que le risque de sous-estimer l'usage du français demeure limité. En effet, la part de la population immigrante qui opte le plus souvent pour l'anglais diminuera une fois que le gouvernement exigera des candidats et candidates une connaissance minimale du français. Comme les personnes immigrantes qui ont ce profil sont les plus susceptibles de quitter le Québec, il sera moins probable que la place du français augmente en raison du départ d'une part des immigrants les moins francophones. Par ailleurs, le bilan de la migration interprovinciale du Québec s'est beaucoup amélioré depuis une dizaine d'années, alors que les départs sont aujourd'hui beaucoup moins nombreux qu'ils ne l'étaient auparavant²⁵.

D'un autre côté, nous nous attendons à voir augmenter au Québec la proportion de personnes immigrantes provenant d'un pays où la majorité des habitants sont francophones (p. ex. France, Haïti). Comme nous l'expliquions, cette part de l'immigration tend à apprendre l'anglais dans les années qui suivent son arrivée au Québec et à utiliser un peu plus cette langue au travail et dans l'espace public avec les années.

Finalement, comme un nombre grandissant de personnes admises sont déjà installées au Québec depuis quelques années, nous pouvons penser que leurs usages linguistiques sont déjà en bonne partie fixés. Ces derniers sont donc moins susceptibles de se modifier de manière importante.

Dans tous les cas, les données du Recensement canadien de 2026 (publiées en 2027) et le suivi linguistique de l'OQLF en 2029 permettront au gouvernement de valider les données qu'il obtiendra à l'aide de l'enquête annuelle que nous lui recommandons d'instaurer. Si un suivi plus complet révèle des tendances qui n'ont pas été relevées à l'aide des suivis annuels, il pourrait alors apporter des rectifications supplémentaires aux critères d'admission ou à son plan d'invitation.

²⁴ MIFI, 2023, p. 24.

²⁵ ISQ, 2023, p. 71.

2.6.3 La confiance envers les programmes d'immigration du Québec

L'adoption d'un mécanisme de gestion adaptative pourrait susciter de l'incertitude chez les personnes intéressées à immigrer au Québec. En effet, ces dernières années, le gouvernement a apporté plusieurs changements à ses programmes d'immigration qui ont nui à la compréhension des règles en vigueur et semé la confusion chez plusieurs personnes intéressées à s'établir au Québec.

Cet enjeu est cependant atténué par le déploiement du système de déclaration d'intérêt. Grâce à ce système, le gouvernement constitue un bassin de personnes intéressées à immigrer au Québec dans lequel il sélectionne celles qui devraient le mieux s'intégrer au Québec ou satisfaire les besoins socioéconomiques de la province. Il transmet ensuite une invitation aux candidats et candidates dont le profil correspond le plus à ses priorités.

Les candidats et les candidates sont informées que leur dossier fait l'objet d'une priorisation en continu et que seules les candidatures les plus pertinentes feront l'objet d'une invitation. Par conséquent, elles ne peuvent pas savoir d'entrée de jeu si elles seront invitées à immigrer au Québec, car la probabilité de voir sa candidature retenue dépend aussi du profil de l'ensemble des candidatures présentes dans le système de déclaration d'intérêt.

Le fait d'apporter des changements au plan d'invitation modifierait la probabilité des candidats et candidates d'être invités, mais pas la possibilité de l'être. Le message principal à l'endroit personnes intéressées à immigrer au Québec resterait cohérent, c'est-à-dire qu'avoir un niveau de français élevé et étudier en français au Québec restent la meilleure voie vers la résidence permanente.

3. Autres recommandations

En plus de la proposition principale présentée dans le cadre de ce mémoire, nous souhaitons attirer l'attention des parlementaires sur d'autres enjeux liés à l'arrimage des systèmes d'immigration et de francisation et formuler des recommandations à leur sujet.

3.1 La connaissance du niveau de français et le lien avec les professions visées par les immigrants.

La proposition gouvernementale établit un lien entre les catégories de la Classification nationale des professions (CNP)²⁶, qui correspondent au degré de formation, d'études, d'expérience et de responsabilités (FÉER) requis pour une profession, et l'Échelle des niveaux de compétence en français, ce qui a pu créer une confusion dans l'esprit de certains observateurs. Certains ont pu penser que le niveau 5 à l'oral de l'Échelle équivalait au niveau nécessaire pour accomplir les professions des catégories FÉER 3, 4 et 5 de la CNP, alors que le niveau 7 équivalait aux compétences langagières nécessaires aux professions de catégories FÉER 0, 1 et 2, c'est-à-dire des emplois exigeant habituellement une formation de niveau collégial ou universitaire, ou encore

²⁶ La version 2021 de la CNP classe les emplois en fonction des catégories FÉER essentiels à leur exercice. Pour plus d'information à ce sujet, consultez la page Web [À propos de la Classification nationale des professions](#).

comportant des responsabilités de gestion. Certains semblent même avoir compris que le niveau 7 à l'oral était le niveau de connaissance typique des étudiants de niveau collégial²⁷.

Nous reconnaissons qu'une personne peut exercer des emplois de catégories FÉER 0, 1 et 2 avec des compétences de niveau 7 à l'oral et de niveau 5 à l'écrit. Cependant, cette personne risque de ne pas être en mesure de répondre de manière efficace à toutes les exigences de son poste. Le niveau 7 correspond, en effet, à un niveau intermédiaire avancé, qui permet au locuteur de communiquer « de façon autonome, quand la situation est prévisible ou partiellement prévisible, dans des conversations ou des présentations informelles sur des thèmes concrets liés à des besoins courants. »²⁸ Il offre une certaine autonomie au locuteur, mais ce dernier peinera à communiquer de façon fluide et nuancée de même qu'à interagir efficacement dans des situations imprévisibles ou des contextes complexes où l'on traite de sujets abstraits à l'aide de discours riches et de structures variées. À l'écrit, le niveau 5 signifie que le locuteur sera capable de rédiger des textes courts à l'aide de phrases simples, mais ce niveau de connaissance reste éloigné des exigences de plusieurs emplois de niveau professionnel ou de gestion.

Si une personne s'est classée au niveau 7 et qu'elle travaille dans un contexte où elle doit absolument utiliser le français, elle améliorera rapidement ses compétences, mais ce ne sera pas nécessairement le cas si elle maîtrise mieux l'anglais et qu'elle a la possibilité de l'utiliser dans la plupart de ses interactions. Dans tous les cas, le gouvernement doit faire preuve de transparence à l'endroit des personnes immigrantes et éviter de leur laisser penser qu'un niveau 7 à l'oral et un niveau 5 à l'écrit leur suffiront à asseoir une performance professionnelle complète en français. Le fait de joindre le marché du travail québécois sans un niveau suffisant de connaissances linguistiques représente en effet un risque pour la personne immigrante, qui pourrait se retrouver en position de surqualification professionnelle²⁹.

Actuellement, le ministère de la Langue française et l'Université de Montréal mènent conjointement un projet qui leur permettra d'établir une concordance entre les catégories de la CNP et les niveaux de compétence pour les immigrants adultes, en s'appuyant sur une analyse fine des tâches associées à chaque profession³⁰. Une fois achevée, cette analyse devrait offrir une vision beaucoup plus précise des exigences linguistiques de chaque profession aux personnes intéressées à immigrer au Québec, ainsi qu'aux employeurs. Nous recommandons au gouvernement du Québec de **compléter l'analyse pour l'arrimage entre l'Échelle des niveaux de compétence et la CNP**.

Sur la base de cette analyse, nous lui recommandons aussi d'**informer les personnes souhaitant s'établir au Québec, les employeurs et les représentants des établissements d'enseignement des exigences linguistiques propres à chaque profession pour les aider à planifier les investissements nécessaires à l'acquisition des compétences linguistiques attendues**.

²⁷ David, 2023; Bellerose, 2023.

²⁸ Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Université de Montréal, 2011, p. 10.

²⁹ Le lien entre un niveau plus faible de littératie et la surqualification des immigrants a fait l'objet de plusieurs études et est aujourd'hui solidement établi, voir par exemple Bélanger et Vézina, 2016.

³⁰ Anctil et collab., 2023.

Il est important de noter que nous ne proposons pas de baser la sélection des personnes immigrantes sur les niveaux de français requis à l'exercice de chaque profession. Sur le plan administratif, une telle approche viendrait considérablement complexifier le processus de sélection. Par ailleurs, les attentes de la société d'accueil à l'endroit des personnes immigrantes ne sont pas uniquement de nature économique. Les attentes en matière d'intégration sociale et civique peuvent justifier d'exiger un niveau de connaissance du français supérieur à celui qui serait nécessaire pour s'intégrer au marché du travail. Ainsi, il peut être pertinent d'exiger un niveau 7 ou supérieur d'un candidat à l'immigration, même si cette connaissance ne lui est pas nécessaire sur le plan professionnel.

3.2 La langue des études et les programmes d'études en français

Les modifications au PEQ favoriseront les personnes immigrantes qui ont obtenu leur diplôme au Québec d'un établissement d'enseignement francophone ou, pour celles qui ont auparavant étudié en français, d'un établissement d'enseignement anglophone. Les autres diplômés et diplômées des établissements d'enseignement de langue anglaise, quant à eux, devront plutôt déposer leur candidature au PSTQ.

Bien que l'idée de faciliter l'admission des personnes diplômées des établissements d'enseignement de langue française soit pertinente, nous souhaitons attirer l'attention du gouvernement sur le fait que ce ne sont pas tous les diplômés et diplômées des universités francophones qui étudient en français et qui maîtrisent le français à la fin de leurs études. Et ce, même si les programmes d'études sont officiellement donnés en français.

L'usage de l'anglais comme langue commune dans des programmes d'études universitaires offerts en français a été documenté dans l'étude de Jennifer Dion, réalisée pour le Conseil supérieur de la langue française en 2012. L'usage de l'anglais comme langue commune y était particulièrement répandu au 3^e cycle, particulièrement dans les domaines des sciences et du génie. Dans ces programmes, des étudiants sont admis sans connaître le français, ou avec des connaissances trop faibles dans cette langue pour participer à des activités de formation ou de recherche en français. Pour citer Dion :

Dans certains programmes d'études qui accueillent beaucoup d'étudiants étrangers, le faible niveau de connaissance du français de ces derniers oblige parfois les autres à échanger en anglais. C'est le cas, par exemple, de certains laboratoires de recherche où l'anglais devient parfois la langue de communication parce qu'un ou plusieurs étudiants ne parlent pas suffisamment le français. Si certaines personnes trouvent tout à fait normal de parler en anglais avec des étudiants internationaux, d'autres soutiennent au contraire que cela est inacceptable et croient que l'accueil d'étudiants non francophones devrait être mieux encadré afin de s'assurer qu'ils peuvent mieux s'intégrer à la majorité francophone.³¹

Même si les constats de cette étude datent déjà d'un certain nombre d'années, les témoignages que nous avons recueillis nous laissent penser que la situation ne s'est pas améliorée depuis 2012. De plus, bien que les universités offrent des formations en français aux étudiants et étudiantes internationaux inscrits au doctorat, ces formations sont généralement facultatives. Ainsi, des étudiants peuvent obtenir

³¹ Dion, 2012, p. 139.

leur diplôme d'une université francophone sans maîtriser le français, ce qui les empêche de travailler dans cette langue ou de l'utiliser comme langue commune.

Cette situation semble toutefois limitée aux études de 3^e cycle, où le nombre de diplômes délivrés demeure modeste chaque année. En 2019, par exemple, des 13 406 diplômes délivrés à des étudiants et étudiantes internationaux par les universités québécoises, seuls 885 l'étaient au 3^e cycle, soit une proportion de 6,6 %³². Néanmoins, le fait de faciliter l'admission des diplômés et diplômées des établissements francophones pourrait inciter davantage d'étudiants internationaux qui ne maîtrisent pas le français à s'inscrire dans une université de langue française. Une telle situation pourrait précariser encore davantage l'utilisation du français dans plusieurs laboratoires.

Par conséquent, nous recommandons aux universités francophones de **réviser leur politique linguistique pour s'assurer que les étudiants au 3^e cycle qui sont inscrits dans un programme d'études en français apprennent bel et bien cette langue et qu'ils évoluent dans des laboratoires et des centres de recherche où elle est la langue commune.**

3.3 L'apprentissage du français par les personnes parrainées

En plus des mesures visant l'immigration économique, les modifications réglementaires proposées par la ministre touchent également la catégorie du regroupement familial, qui permet à une personne résidant au Québec (garant) de parrainer un membre de sa famille qui immigré dans la province. En effet, le gouvernement entend ainsi obliger le garant à soumettre au MIFI un plan d'accueil et d'intégration dans lequel il s'engagera à soutenir l'apprentissage du français par la personne qu'il parraine. Cette obligation sera valide seulement si la personne parrainée est âgée de 18 à 55 ans.

Cette mesure est pertinente, car une part non négligeable des personnes immigrantes qui sont admises par le regroupement familial ne connaissent pas le français à leur arrivée au Québec et ne l'apprennent pas par la suite. En effet, selon les données du Recensement de 2021, 27,1 % des personnes parrainées qui ont été admises entre 2011 et 2021 ne connaissaient pas le français. Cette proportion était de 23,9 % chez les personnes admises entre 2001 et 2010 et de 27,1 % chez celles admises entre 1991 et 2000. Pour ce qui est de l'usage, 60,4 % des personnes parrainées travaillaient le plus souvent en français, contre 27,2 % en anglais, une proportion relativement stable d'une cohorte à l'autre. Ces données illustrent l'efficacité limitée des mesures de francisation qui ont été mises en œuvre auprès des personnes parrainées au cours des trois dernières décennies.

Nous devons souligner que seules les personnes immigrantes adultes qui sont admises pour l'immigration économique sont visées par la cible de 85 % que nous proposons d'atteindre pour l'utilisation du français au travail et dans l'espace public. Pour stabiliser la situation du français à long terme, nous devrions cependant viser une fréquence d'utilisation semblable chez les personnes issues du regroupement familial, qui ont représenté environ une personne sur cinq parmi celles admises au Québec au cours des dernières années.

Le regroupement familial répond à des exigences morales fondamentales auxquelles l'ensemble des Québécois et Québécoises sont attachés. Nous jugeons cependant essentiel de trouver des manières de réconcilier ces exigences morales avec le maintien du français. Le système de parrainage actuel prévoit déjà que le garant doit prendre des engagements de nature économique pour subvenir aux

³² MES, 2021, p. 19.

besoins de la personne qu'il parraine pendant trois ans. Y ajouter des engagements concernant la francisation nous semble donc légitime.

À cet effet, nous recommandons au MIFI de **mettre en place des mesures pour informer de la manière la plus précise possible, la personne parrainée et son garant du niveau de connaissance du français qu'elle devra atteindre pour participer pleinement à la société québécoise et réaliser ses aspirations professionnelles.**

Nous conseillons également au gouvernement de **mettre en place un suivi auprès des personnes parrainées.** Le gouvernement devrait **concevoir ce suivi de manière à pouvoir non seulement rendre compte de la progression de la connaissance et de l'usage du français chez cette population, mais aussi documenter les obstacles qui pourraient demeurer en matière de francisation et y apporter des correctifs.**

3.4 L'immigration temporaire

La présente consultation sur la planification de l'immigration ne concerne que l'immigration permanente. Or, plusieurs intervenants auraient souhaité qu'elle aborde également la situation des résidents non permanents, dont le nombre est passé d'environ 100 000 en 2013 à quelque 372 000 à la fin mars 2023, soit aujourd'hui plus de 4 % de la population du Québec³³. Nous avons déjà signalé que cette croissance n'était pas sans incidence sur la situation linguistique du Québec. Notre conclusion s'appuie sur l'utilisation relativement faible du français (54,4 %) et l'utilisation relativement forte de l'anglais (34,6 %) comme langue principale de travail chez les résidents et résidentes non permanents³⁴. Elle prend aussi en considération la proportion importante de RNP qui ne connaissent pas le français (31,6 %)³⁵.

La population des RNP est composée de travailleurs étrangers temporaires, d'étudiants internationaux et de demandeurs d'asile. Ces personnes sont au Canada parce qu'elles y ont obtenu un permis de séjour temporaire, mais plusieurs d'entre elles souhaitent s'y établir de manière permanente. C'est certainement le cas des demandeurs et demandeuses d'asile, pour lesquels 58 % des demandes furent approuvées au cours des dernières années³⁶. C'est également le cas de plusieurs étudiants et étudiantes internationaux. En effet, environ 40 % des diplômés et diplômées étrangers au Québec s'y installent par la suite³⁷. Or, le français est largement sous-utilisé par cette population. En 2021, 40,5 % des personnes détentrices d'un permis d'études ne connaissaient que l'anglais³⁸.

Pour ce qui est des détenteurs et détentrices d'un permis de travail, la majorité séjournait au Québec grâce au Programme de mobilité internationale (PMI). La plupart (55,8 %) étaient d'anciens étudiants et étudiantes internationaux (permis de travail postdiplôme), des conjoints ou conjointes d'un étudiant ou d'une étudiante, ou des chercheurs et chercheuses postdoctoraux. Parmi les personnes séjournant au Québec grâce au PMI, la place du français est semblable à celle chez les étudiants et étudiantes internationaux. Cette situation n'est pas surprenante si nous considérons le

³³ Au 31 décembre 2022, le nombre de RNP était estimé à 346 000 (ISQ, 2023, p. 78). Au premier trimestre de 2023, 31 674 RNP se sont ajoutés à ce nombre (Statistique Canada, 2023).

³⁴ Commissaire à la langue française, 2023, p. 33.

³⁵ Statistique Canada, 2023c.

³⁶ Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, 2022.

³⁷ Crossman, É. et collab., 2021.

³⁸ MIFI, 2023b, p. 34.

poids des diplômés et des diplômées dans cette catégorie. En effet, en 2021, parmi les personnes détentrices d'un permis de travail par le PMI, 15,2 % déclaraient connaître le français uniquement, 37,9 % l'anglais seulement³⁹ et 46,4 %, ces deux langues.

La situation des personnes immigrantes qui participent au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) est, quant à elle, moins préoccupante du point de vue de l'équilibre linguistique entre le français et l'anglais. En effet, le nombre de détenteurs et détentrices de permis de travail y est moins élevé que pour le PMI. De plus, le nombre de personnes participantes au PTET qui parlent seulement anglais est limité (14,7 %), ces personnes travaillant pour la plupart dans le domaine agricole (43,1 %). Dans ce domaine, le permis de travail temporaire est peu susceptible de mener à la résidence permanente, contrairement au permis de travail postdiplôme du PMI⁴⁰.

Les changements que propose la ministre au programme d'immigration entraîneraient des répercussions chez les résidents et résidentes non permanents. En effet, ils encourageront ceux et celles qui souhaitent s'établir durablement au Québec à investir dans l'apprentissage du français ou à suivre une formation en français. Nous pouvons donc espérer que ces changements entraîneront des répercussions positives sur la place du français chez ces personnes.

Certains enjeux pourraient néanmoins apparaître. Un premier enjeu est le fait que plusieurs RNP pourraient encore s'installer au Québec sans comprendre les attentes à leur endroit en matière de francisation. Ce n'est qu'après quelques années qu'ils constateraient la difficulté d'accéder à la résidence permanente. Le gouvernement peut leur éviter cette déception en planifiant mieux la francisation des RNP en amont, c'est-à-dire dès leur arrivée en sol québécois ou avant.

Un deuxième enjeu est lié au niveau de connaissance limité du français (niveau 5 ou 7 à l'oral) qui sera exigé des personnes qui sont admises à l'immigration économique. Comme une forte proportion des RNP sont installés au Québec depuis plusieurs années et y fonctionnent principalement en anglais (p. ex. étudiants et diplômés), il pourrait être difficile pour le gouvernement de les inciter à adopter principalement le français dans la vie publique, même une fois qu'ils auront atteint les niveaux de connaissance du français nécessaires à l'admission. Ceux et celles qui auront travaillé en anglais quelques années avant d'amorcer leur francisation conserveront une meilleure maîtrise de cette langue, qu'ils auront pris l'habitude d'utiliser comme langue commune dans leur vie de tous les jours.

Par conséquent, nous recommandons au gouvernement de **proposer des mesures pour réduire la proportion de détenteurs et détentrices d'un permis temporaire qui ne connaissent pas le français, accroître la proportion de ceux et celles qui utilisent principalement le français au travail et dans l'espace public et s'assurer que les résidents non permanents qui s'installent au Québec sont bien informés par les différents paliers de gouvernement, les employeurs et les établissements d'enseignement des attentes à leur égard en matière de francisation et des conditions d'accession à la résidence permanente.**

³⁹ MIFI, 2023b, p. 27.

⁴⁰ MIFI, 2023b, p. 20.

Bibliographie

- Ancil, D., Bissonnette, K et Germain, A. (2023, 11 mai). *Élaboration d'un référentiel québécois de profils de compétences en français de métiers et professions pour les personnes immigrantes adultes : méthodologie et perspectives* [communication orale]. 90^e congrès de l'ACFAS, Montréal. <https://www.acfas.ca/evenements/congres/programme/90/500/507/c>
- Bélanger, A. et Vézina, S. (2016). L'impact de la connaissance des langues officielles, du niveau de littératie et du pays d'origine sur le risque de surqualification au travail des immigrants canadiens. *Cahiers québécois de démographie*, 45(2), 145-166. <http://dx.doi.org/10.7202/1040393ar>
- Bellerose, P. (2023, 25 mai). Révision des programmes d'immigration : Québec modulera les exigences de français. *Le Journal de Québec*. <https://www.journaldequebec.com/2023/05/25/revision-des-programmes-dimmigration-quebec-modulera-les-exigences-de-francais>
- Commissaire à la langue française. (2023). *Rapport d'activités 2022-2023*. https://www.commissairelanguefrancaise.quebec/publications/rapports/RAG_2022-2023_rapport-activite.pdf
- Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada. (2022). *Statistiques de la Section de la protection des réfugiés (SPR)*. <https://irb.gc.ca/fr/transparence/cartable-ccp-nov-2020/Pages/pac10.aspx#:~:text=La%20SPR%20a%20r%C3%A9gl%C3%A9%20un,une%20diminution%20de%2061%20p>.
- Crossman, É., Choi, Y. et Hou, F. (2021). Les étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre : rétention dans leur province d'études. Statistique Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2021/statcan/36-28-0001/CS36-28-0001-2021-6-3-fra.pdf
- David, M. (2023, 27 mai). Et la lumière fut. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/791843/chronique-et-la-lumiere-fut>
- Dion, J. (2012). Le défi de former une relève scientifique d'expression française : L'usage du français et de l'anglais dans la formation universitaire aux cycles supérieurs au Québec. Conseil supérieur de la langue française. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2249521>
- Fleury, C., Bélanger, D. et Lechaume, A. (2020). Réformes de l'immigration au Québec en 2019 et 2020 : la logique politique à l'épreuve de l'analyse statistique. *Revue canadienne de sociologie*, 57(3), 453-472. <https://doi.org/10.1111/cars.12293>
- Grenier, G. (2022). Langues utilisées à la maison et au travail à Montréal par les immigrants entre 2001 et 2016 : progrès notoire, mais fragile du français. *Recherches sociographiques*, 63(3), 525-541. <https://doi.org/10.7202/1098248ar>
- Houle, R. et Corbeil, J.-P. (2021) *Scénarios de projection de certaines caractéristiques linguistiques de la population du Québec, 2011-2036*. Office québécois de la langue française. <https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/2021/scenarios-projection-linguistique-quebec-2011-2036.pdf>
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (2019). *Québec – Résidents permanents d'expression anglaise selon la catégorie d'immigration*. Mises à jour mensuelles. <https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/f7e5498e-0ad8-4417-85c9-9b8aff9b9eda/resource/2d5c04fe-b9c9-4346-bc35-d754f0b17b66>
- Institut de la statistique du Québec. (2023). *Le bilan démographique du Québec* (édition 2023). <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bilan-demographique-quebec-edition-2023.pdf>

- Lemyre, É. (2022). La langue de travail des diplômés d'établissements postsecondaires de langue française, de langue anglaise ou bilingues. Regards sur la société canadienne, Statistique Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2022/statcan/75-006-x/75-006-2022-3-fra.pdf
- Ministère de l'Enseignement supérieur. (2023). *Système de gestion des données sur l'effectif universitaire* (GDEU) [version 2023-04-13].
- Ministère de l'Enseignement supérieur. (2021). *Les étudiants internationaux à l'enseignement supérieur – Portrait statistique*. http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Ministere/acces_inf/Statistiques/Statistiques_ES/Portrait-stat-etudiants-internationaux.pdf
- Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. (2023a). *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027 – Cahier de consultation – Consultation publique 2023*. https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_190305&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vlv9rjj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWZZ
- Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. (2023b). *L'immigration temporaire au Québec*. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/immigration/publications/fr/recherches-statistiques/Portraits_Immigration_Temporaire_2015_2021.pdf
- Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. (2022). *Tableaux de l'immigration permanente au Québec 2016-2020*. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/immigration/publications/fr/recherches-statistiques/Immigration-Quebec-2016-2020.pdf>
- Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Université de Montréal. (2011). *Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes*. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/francisation/MIFI/referentiel/NM_echelle_niveaux_competences.pdf
- Office québécois de la langue française. (2022a). *Langue française au Québec : usages et comportements des 18 à 34 ans en 2021 – Fascicule 1 : langue de la consommation*. https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/2022/langue_usages_comportements-2021.pdf
- Office québécois de la langue française. (2022b). *Langue française au Québec : usages et comportements des 18 à 34 ans en 2021 – Fascicule 2 : langue du travail*. https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/2023/EtudeLangueTravail_Fascicule2.pdf
- Office québécois de la langue française. (2021). *Langues utilisées dans diverses situations de travail au Québec en 2018*. <https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/2021/etude-langues-utilisees-situations-travail-2018.pdf>
- Office québécois de la langue française. (2019). *Langue publique au Québec en 2016 : l'espace public, Québec*. <https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/2019/rapport-langue-publique-espace-public.pdf>
- Statistique Canada. (2023a). *Tableau 98-10-0616-01 – Première langue officielle parlée selon la connaissance des langues, le lieu de naissance (y compris des provinces) et le statut d'immigrant et la période d'immigration : Canada, provinces et territoires et régions métropolitaines de recensement y compris les parties*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/12-591-x/12-591-x2009001-fra.htm>
- Statistique Canada. (2023b). *Tableau 17-10-0040-01 – Estimations des composantes de la migration internationale, trimestrielles*. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1710004001>
- Statistique Canada. (2023c). *Recensement canadien de 2021*. Extraction particulière à l'attention du Commissaire à la langue française.

Statistique Canada. (2022a). *Tableau 98-10-0524-01 – Langues utilisées au travail selon les langues utilisées à la maison et statut d'immigrant et période d'immigration : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement y compris les parties*. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=9810053001>

Statistique Canada. (2017). *Tableaux 98-400-X2016092 – Langue utilisée le plus souvent au travail (8), autre(s) langue(s) utilisée(s) régulièrement au travail (9), langue maternelle (8), Industrie - Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2012 (21), statut d'immigrant (4) et âge (5) pour la population âgée de 15 ans et plus ayant travaillé depuis 2015, dans les ménages privés du Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement, Recensement de 2016 – Données-échantillon (25 %)*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/98-400-X2016092>

Annexe 1

Dans cette annexe, nous proposons deux façons d'estimer les répercussions d'une hausse de la connaissance du français sur son utilisation au travail et dans la sphère publique. En raison des incertitudes soulevées dans ce mémoire, il nous est difficile de déterminer dans quelle mesure ces estimations s'avéreront justes. Néanmoins, elles constituent la meilleure approximation que nous pouvons produire sur la base des données à notre disposition.

La première approche s'appuie sur une estimation de la part de l'immigration qui s'exprimera plus facilement en français qu'en anglais. La seconde utilise les données sur l'utilisation du français comme langue de travail au sein de l'immigration passée.

Approche 1 : La langue dans laquelle les immigrants s'expriment avec le plus d'aisance

Selon le document de consultation, la part de l'immigration connaissant le français serait portée à 77 % dans un scénario et à 79 % dans l'autre⁴¹. Comme cette proportion varie très peu, nous retiendrons le chiffre 78 % pour produire cette première estimation.

Il nous faut d'abord considérer qu'une partie de l'immigration connaissant le français s'exprimera avec plus d'aisance en anglais, bien qu'il nous soit impossible de déterminer laquelle sur la base des informations fournies par le MIFI. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) diffuse cependant des données complémentaires sur la maîtrise des langues à l'arrivée au Canada qui permettent d'établir le nombre de personnes admises qui, parmi celles connaissant à la fois l'anglais et le français, déclarent avoir plus de facilité en anglais⁴². En croisant ces données avec celles du MIFI, nous estimons que 12,7 % des personnes bilingues admises entre 2019 et 2022 avaient plus de facilité en anglais. Considérant que 78 % des personnes immigrantes connaîtraient le français, nous pouvons estimer à 10 % ($78\% \times 12,7\%$) la proportion des personnes bilingues qui s'exprimeraient avec plus d'aisance en anglais même si elles parlent français.

Nous pouvons ensuite estimer la proportion de personnes immigrantes qui connaîtraient l'anglais parmi les 22 % qui ne parleraient pas français à leur arrivée au Québec. À partir des données du MIFI pour les années 2019-2022, nous pouvons calculer qu'en moyenne, 59,3 % des personnes qui ne connaissent pas le français à leur arrivée connaissent l'anglais, alors que 40,7 % ne peuvent s'exprimer dans aucune des deux langues. Si cette proportion se maintient au cours des prochaines années, nous pouvons estimer que, parmi les 22 % des personnes admises qui ne connaîtront pas le français, 13 % ($22\% \times 59,3\%$) connaîtront l'anglais et 9 % ($22\% \times 40,7\%$) ne connaîtront ni l'anglais ni le français.

Il nous reste à déterminer quelle langue choisiront principalement les immigrants et immigrantes qui ne connaissent ni le français ni l'anglais à leur arrivée. Cette estimation est difficile parce qu'elle dépend étroitement du profil des personnes admises comme réfugiées ou parrainées. De plus, ce profil peut varier avec le temps. Pour obtenir une estimation plausible, nous avons calculé la part du français et celle de l'anglais comme première langue officielle parlée chez les personnes admises entre 2011 et 2021 dans les catégories des personnes réfugiées et des personnes parrainées. Cette part se chiffre à 66 % pour le français et 34 % pour l'anglais. En appliquant ces ratios aux 9 % des immigrants

⁴¹ MIFI, 2023a.

⁴² IRCC, 2019

qui ne connaîtraient ni l'anglais ni le français, nous pouvons présumer que 6 % adopteraient principalement le français et 3 %, l'anglais.

Par ces estimations, nous pouvons calculer comme suit la part des immigrants et immigrantes qui auraient davantage de facilité en français et celle qui en aurait le plus en anglais à la suite des changements proposés :

78 %	connaissant le français à l'arrivée
- 10 %	connaissant les deux langues à l'arrivée, mais s'exprimant plus facilement en anglais
+ 6 %	ne connaissant aucune des deux langues à l'admission, mais adoptant le français
= 74 %	s'exprimant avec le plus d'aisance en français

10 %	connaissant les deux langues à l'arrivée, mais s'exprimant plus facilement en anglais
+ 13 %	connaissant seulement l'anglais à l'arrivée
+ 3 %	ne connaissant aucune des deux langues à l'admission, mais adoptant l'anglais
26 %	s'exprimant avec le plus d'aisance en anglais

Cette répartition concerne l'ensemble des personnes immigrantes, c'est-à-dire qu'elle englobe le 70 % des immigrants et immigrantes économiques et le 30 % des personnes parrainées ou admises comme réfugiés. Si nous présumons que la répartition entre le français et l'anglais demeurera stable pour les personnes parrainées ou admises comme réfugiés (66 % pour le français et 34 % pour l'anglais), nous pouvons en déduire le poids qu'auraient ces deux langues au sein de l'immigration économique : soit environ 77 % pour le français et 23 % pour l'anglais.

Ce calcul nous offre un aperçu du poids relatif du français et de l'anglais comme langue préférée par les personnes immigrantes, car elles ont plus de facilité dans cette langue. Il existe évidemment une différence entre la langue dans laquelle une personne s'exprime avec le plus d'aisance et la langue qu'elle utilisera dans l'espace public. L'analyse des données du Recensement canadien de 2021 montre que le poids du français comme langue de travail tend à être supérieur d'environ 2 % à celui du français comme première langue officielle parlée. Par conséquent, nous concluons que le poids respectif du français et de l'anglais comme langue de travail pourrait tourner autour de 76 % et de 24 % dans la population immigrante admise sous les nouvelles règles, contre environ 79 % et 21 % pour les immigrants et immigrantes économiques.

Approche 2 : L'utilisation du français comme langue de travail au sein de l'immigration récente

Cette approche consiste à estimer la place qu'aurait eue le français dans l'immigration économique si les immigrants les moins susceptibles de l'apprendre n'avaient pas été admis au Québec au cours des dernières décennies. Elle consiste simplement à retirer les personnes immigrantes qui n'ont jamais appris le français des différentes cohortes admises depuis 1980.

Selon les cohortes, cette proportion représente entre 10 % (2001-2010) et 16 % (1991-2000) de l'immigration économique. Comme ces immigrants et immigrantes sont au Québec depuis longtemps et qu'ils n'ont jamais appris le français, nous pouvons présumer qu'ils n'auraient pas été sélectionnés d'emblée et qu'ils auraient été peu susceptibles d'apprendre le français en vue de l'être si une exigence d'une connaissance minimale du français à l'admission avait été en vigueur.

Connaissance des langues officielles chez les personnes issues de l'immigration économique, selon la période d'immigration, Québec, 2021

	1980 à 1990	1991 à 2000	2001 à 2010	2011 à 2021
Anglais seulement	11,3 %	15,0 %	9,4 %	14,9 %
Français seulement	18,9 %	17,6 %	25,8 %	27,0 %
Français et anglais	69,0 %	66,5 %	64,2 %	57,5 %
Ni français ni anglais	0,7 %	1,0 %	0,6 %	0,6 %
Ne connaissant pas le français	12,0 %	16,0 %	10,0 %	15,5 %

Source : Statistique Canada, 2023c.

Cette approche permet de comparer l'utilisation du français par l'ensemble des immigrants économiques à son utilisation par ceux d'entre eux qui connaissent le français. Selon les cohortes, nous constatons que le poids du français comme langue de travail est de 7 % à 11 % plus élevé chez les immigrants économiques qui connaissent le français que dans l'ensemble des personnes admises dans cette catégorie. Nous observons par ailleurs peu de variations entre les cohortes arrivées depuis le début des années 2000, une fois exclues les personnes qui ne connaissent pas le français. Par conséquent, la proportion de 79 % semble une estimation plausible du poids qu'aura l'usage du français au travail à la suite des modifications qui seront apportés aux programmes d'immigration économique.

Poids respectif du français et de l'anglais comme langue de travail après répartition des réponses multiples et exclusion des autres langues chez les personnes issues de l'immigration économique, selon la période d'immigration, Québec 2021

	1980 à 1990	1991 à 2000	2001 à 2010	2011 à 2021
Ensemble des immigrants économiques				
Anglais	35,4 %	37,7 %	27,8 %	32,2 %
Français	64,6 %	62,3 %	72,2 %	67,8 %
Immigrants économiques connaissant le français				
Anglais	27,8 %	27,7 %	21,1 %	21,1 %
Français	72,2 %	72,3 %	78,9 %	78,9 %

Source : Statistique Canada, 2023c.

Nous pouvons également estimer le poids qu'atteindrait le français dans l'ensemble de la population immigrante si elle était constituée à 70 % par les immigrants et immigrantes économiques et à 30 % par les personnes immigrantes des autres catégories. Comme le poids respectif du français et de l'anglais au travail chez les personnes parrainées et les réfugiés est de 68 % (pour le français) et de 32 % (pour l'anglais) dans les cohortes arrivées entre 2011 et 2021, nous pouvons estimer que 20,4 % des personnes parrainées ou réfugiées adopteraient le français (68 % * 30 %), contre 9,6 % qui adopteraient l'anglais (32 % * 30 %).

$$\begin{aligned}
 &79 \% * 70 \% = 55,3 \% \text{ contribution au français de l'immigration économique} \\
 &+ 70 \% * 30 \% = 20,4 \% \text{ contribution au français des autres catégories d'immigration}
 \end{aligned}$$

= 75,7 % poids du français dans l'ensemble de l'immigration

Par conséquent, le poids respectif du français et de l'anglais serait le suivant :

Catégorie d'immigration	Français (%)	Anglais (%)
Immigrants économiques	79	21
Toute la population immigrante	76	24

Conclusion

Ces deux approches sont largement approximatives. Dans la première, les calculs se basent aussi bien sur les données de recensement sur la première langue officielle parlée que sur des données administratives sur la langue dans laquelle les gens s'expriment avec le plus d'aisance. Par ailleurs, les données fournies par le MIFI ne nous permettent pas de savoir comment se répartiront les personnes immigrantes qui connaissent le français entre les différentes catégories d'immigration au terme de la période couverte par la planification.

Quant à la deuxième approche, elle est limitée par le fait que les données que nous avons utilisées concernent des personnes admises parfois depuis longtemps et dont le profil n'est pas nécessairement équivalent à celui des personnes qui seront admises au cours des prochaines années. Malgré ces limites méthodologiques importantes, il est remarquable que deux approches aussi différentes produisent des résultats pratiquement équivalents : environ 79 % et 21 % dans l'immigration économique et environ 76 % et 24 % dans l'ensemble de l'immigration. Cette convergence des résultats vient renforcer la plausibilité de nos estimations.